

HALTE-GARDERIE MUNICIPALE PITCHOUN' - PROJET D'ETABLISSEMENT 2022-2025

CONSIDERANT qu'en application de l'article R. 2324-29 du code de la santé publique, les établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans élaborent un projet d'établissement qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que pour répondre à ses obligations, la halte-garderie municipale Pitchoun' intègre dans ce document :

- les prestations d'accueil proposées ;
- le projet social précisant l'environnement local et les indicateurs démographiques, la politique Petite Enfance mise en place au sein de la Ville, le public accueilli, le travail en réseau et en partenariat ainsi que la place des familles et leur participation dans la vie de halte-garderie municipale Pitchoun' ;
- le projet éducatif et pédagogique précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, les soins, le développement des enfants et la communication ;

VU l'avis favorable de la commission « Action Sociale - Santé - Logement » en date du 23 février 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Isabelle APPRIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet d'établissement de la halte-garderie municipale Pitchoun' pour la période 2022 – 2025 tel qu'annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 mars 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 09 MARS 2022
Et de la publication, le... 09 MARS 2022
Fait à Landivisiau, le... 09 MARS 2022
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



VILLE DE
LANDIVISIAU

Halte-Garderie Municipale PITCHOUN'
2 rue Jules Ferry
29400 Landivisiau

Tél : 02 98 68 44 27

Courriel : pitchoun@ville-landivisiau.fr

Mairie de LANDIVISIAU
Hôtel de Ville

19 rue Georges Clémenceau
29400 LANDIVISIAU

Tel : 02.98.68.00.30

Courriel : landivisiau@ville-landivisiau.fr

PROJET D'ETABLISSEMENT

2022 – 2025

HALTE-GARDERIE MUNICIPALE « PITCHOUN' »

(article R. 2324 – 29 du code de la santé publique)



INTRODUCTION

La halte-garderie municipale Pitchoun' est un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.) géré par la ville de Landivisiau.

C'est un établissement d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Cette structure combine mode d'accueil régulier à temps partiel, occasionnel et urgent.

La halte-garderie municipale Pitchoun' a ouvert en 1990, avec un agrément pour l'accueil de dix enfants et est depuis, en perpétuelle évolution tant dans l'aménagement de l'espace que dans le service proposé (plus d'amplitude d'ouverture, plus d'encadrement, professionnalisation du personnel ...).

En 1993, la structure double sa superficie et peut alors accueillir 15 enfants simultanément.

La professionnalisation de l'équipe se fait en 2000 avec le remplacement des Contrats Emploi Solidarité (C.E.S.) par une équipe pluridisciplinaire de professionnelles de la petite enfance : une éducatrice de jeunes enfants (directrice de la structure) et trois auxiliaires de puériculture.

En 2002, les locaux s'agrandissent de nouveau et accueillent une salle de motricité et une salle de change plus grande. Un réaménagement et une extension de la halte-garderie sont réalisés en 2006 pour répondre à la demande et aux besoins des familles landivisiennes.

L'installation dans les nouveaux locaux se fait en 2007 et la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) délivre un avis favorable pour l'accueil de 20 enfants.

Depuis, la halte-garderie municipale Pitchoun' s'attache à proposer un service de qualité, grâce à des locaux adaptés et une capacité d'accueil plus importante. Depuis 2019, la halte-garderie propose un accueil à la journée pour 13 enfants afin de répondre aux besoins des familles.

La halte-garderie répond aux missions fixées par le décret du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant.

- veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants confiés ;
- contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique ;
- favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

I PROJET SOCIAL

I-1- Environnement local et indicateurs démographiques *

** Source : les chiffres sont extraits des statistiques de l'INSEE, RP 2018 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2021.*

Ville-centre de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (C.C.P.L.), la commune de Landivisiau est en constante évolution démographique depuis le début du siècle.

Par sa population, la ville de Landivisiau est la ville la plus importante de la C.C.P.L. Elle compte 9 462 habitants au 1^{er} janvier 2021 dont 32,7 % de ménages avec enfants.

Landivisiau présente une hétérogénéité du cadre et du niveau de vie de ses habitants. L'habitat social côtoie l'habitat pavillonnaire et de nouveaux projets de rénovation urbaine sont en cours. Au 1^{er} septembre 2021, 396 logements sociaux sont recensés sur la commune.

Au 01/06/2020 (données C.A.F.), Landivisiau compte 1 898 allocataires (ce qui représente 4 544 personnes couvertes) dont :

- 950 allocataires avec enfants,
- 948 allocataires sans enfants.

267 familles sont monoparentales et 683 allocataires en couple.

Le nombre d'enfants de 0 à 3 ans est de 254 (- 4,9 % sur les 3 dernières années) et de 269 (- 9 % sur les 3 dernières années) pour les enfants de 3 à 5 ans. En 2020, la ville a enregistré 81 naissances (104 naissances en 2019).

Au cœur de la commune, la halte-garderie municipale, seul E.A.J.E. de la ville de Landivisiau, apporte une aide aux familles pour concilier vie familiale, professionnelle et sociale en garantissant un accueil de qualité.

En 2022, la halte-garderie municipale va se retrouver dans un nouvel environnement puisque 20 logements sociaux sont en construction et 8 terrains communaux vont être proposés à la vente, libres de construction, en priorité pour les jeunes ménages. Ce nouvel environnement va permettre à la halte-garderie de s'ouvrir encore plus sur l'extérieur et de pouvoir accueillir de nouvelles familles.

Les besoins spécifiques des familles sont toujours pris en compte, soit au sein de la halte-garderie, soit avec une réorientation vers le Relais Petite Enfance géré à l'échelon intercommunal. La ville compte aussi 82 assistantes maternelles agréées (99 en 2019), deux Maisons d'Assistants Maternelles (M.A.M.) et une micro-crèche.

Les différents types d'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence permettent d'adapter au mieux l'offre de service aux besoins des familles.

Afin de prendre en compte l'évolution de ces besoins et de garantir le meilleur taux d'occupation de la structure, la Ville de Landivisiau n'exclut pas la possibilité d'ajuster son offre d'accueil.

Ainsi, pour les contrats d'accueil régulier limités à 20 heures par semaine, treize places d'accueil en journée continue ont été ouvertes en 2019.

I-2- Politique Petite Enfance de la Ville de Landivisiau

Depuis plusieurs années, Landivisiau mène une politique en faveur de la Petite Enfance en encourageant la qualité et le développement de l'offre d'accueil sur la ville.

Au-delà de la mission principale qui est d'accompagner le jeune enfant dans son cheminement vers l'autonomie en toute sécurité, l'équipe éducative s'attache :

- à soutenir la fonction parentale et le renforcement des liens parents/enfants ;
- à promouvoir la mixité sociale en favorisant l'accès de toutes les familles aux différents modes d'accueil ;
- à créer les conditions permettant l'accueil des enfants porteurs d'handicap.

Les services municipaux chargés de mettre en œuvre les orientations municipales sont placés sous l'autorité du Maire et, par délégation, du Directeur Général des Services.

Les locaux dans lesquels sont accueillis les enfants et les équipements utilisés font l'objet des contrôles de sécurité prévus par les réglementations et normes en vigueur.

Les aménagements sont réalisés en adéquation avec les orientations éducatives (autonomie, responsabilisation, éveil) et avec les besoins physiologiques et physiques des enfants (sommeil, activités):

Pour chaque formule d'accueil, des protocoles de prise en charge sont écrits, communiqués et contrôlés par le responsable du service.

Ces protocoles :

- définissent les règles de fonctionnement en lien avec les valeurs du projet éducatif ;
- garantissent la cohésion des équipes à tous les moments clés de prise en charge des enfants ;
- explicitent les procédures à suivre lors de situations complexes ou pour faire face aux situations d'urgence.

Pour toutes les prestations facturées, l'encaissement des différents moyens de paiement est uniquement réalisé par l'agent de la collectivité nommé régisseur conformément aux règles relatives à la création et au fonctionnement des régies comptables de recettes.

L'activité du régisseur est placée sous le contrôle du comptable public.

I-3- Les publics accueillis en quelques chiffres

Tout au long de l'année 2021, la halte-garderie municipale Pitchoun' a accueilli 95 enfants.

Sur ces 95 enfants :

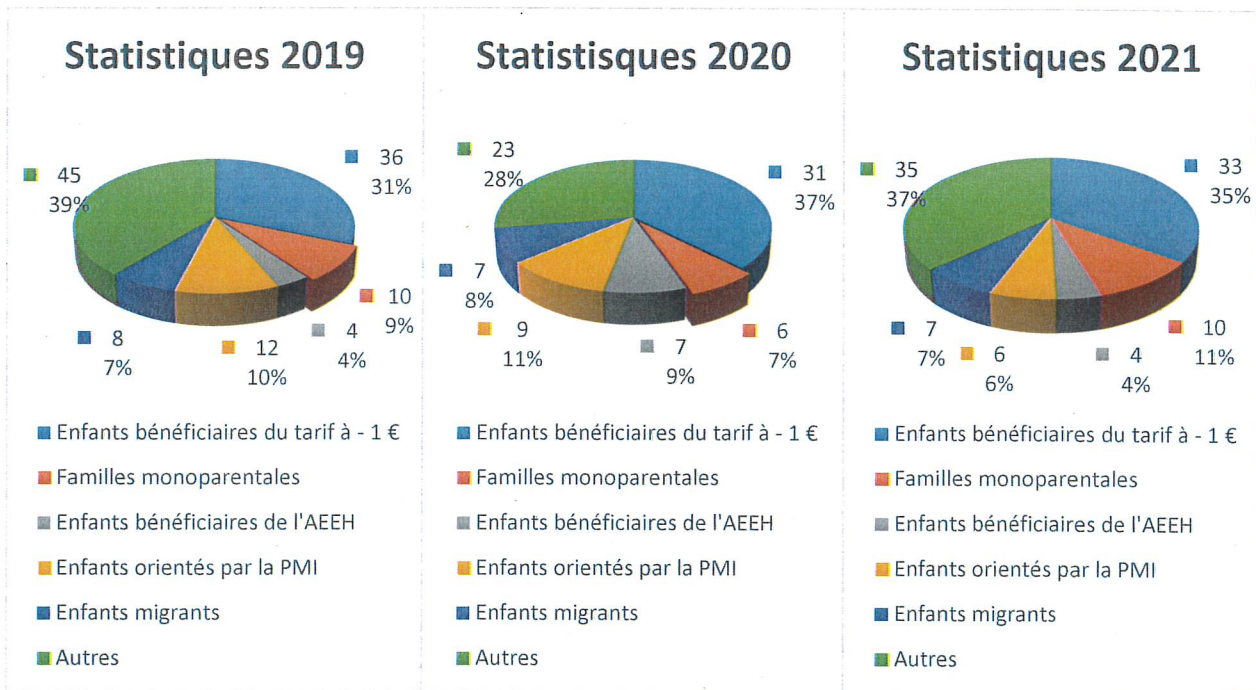
- 33 ont bénéficié d'un tarif horaire inférieur à 1 euro – en raison de ressources inférieures au « seuil de pauvreté » défini par la C.A.F.,
- 10 familles sont monoparentales ;
- 4 étaient porteurs de handicaps (parents bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H.)) ;
- plusieurs familles ont été accompagnées et orientées vers des structures de diagnostics du handicap.
- 6 enfants orientés par la P.M.I.,
- 7 enfants pris en charge dans le cadre du Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile (P.R.A.H.D.A.).

Evolution des enfants présents sur les 3 dernières années

	2019	2020	Evolution 2019/2020	2021	Evolution de 2020/2021	Evolution depuis 2019
Enfants bénéficiaires du tarif à - 1 €	36	31	-14 %	33	6 %	-8 %
Familles monoparentales	10	6	-40 %	10	67 %	0 %
Enfants bénéficiaires de l'AEEH	4	7	75 %	4	-43 %	0 %
Enfants orientés par la PMI	12	9	-25 %	6	-33 %	-50 %
Enfants migrants	8	7	-13 %	7	0 %	-13 %
Total enfants inscrits	115	83	-28 %	95	14 %	-17 %

Evolution des enfants présents sur les 3 dernières années

Colonne1	2019	2020	2021
Enfants bénéficiaires du tarif à - 1 €	36	31	33
Familles monoparentales	10	6	10
Enfants bénéficiaires de l'AEEH	4	7	4
Enfants orientés par la PMI	12	9	6
Enfants migrants	8	7	7
Autres	45	23	35
Total enfants inscrits	115	83	95



I-4- Le travail en réseau et en partenariat

La halte-garderie municipale Pitchoun' vise à apporter une réponse globale aux besoins des familles, au développement des enfants et à la conciliation de la vie familiale, professionnelle et sociale.

Dans la pratique professionnelle, le travail avec tous les partenaires concourt à cet effort de cohésion sociale.

La halte-garderie est ainsi amenée à collaborer avec les différents acteurs de la Petite Enfance.

Ce partage de connaissances, d'expériences et de ressources permet aux professionnels d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Le travail en réseau

La halte-garderie municipale Pitchoun' entretient des liens privilégiés avec :

- la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)

La C.A.F. est un acteur majeur dans la mise en œuvre des politiques sociales. Au-delà des missions de financement et de contrôle, le partenariat avec la C.A.F. se concrétise à l'occasion de la mise en œuvre de projets d'intérêt collectif.

- la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)

En partenariat avec la P.M.I., le partage d'expériences, la mutualisation des connaissances, ainsi que la complémentarité des ressources permettent de proposer un accompagnement personnalisé à chaque famille.

Les échanges réguliers sur les situations et les échanges de pratiques avec la puéricultrice de la P.M.I. permettent une prise en charge adaptée des enfants ainsi qu'un repérage des difficultés et des freins à l'accueil.

Un relais aux assistants familiaux et une prise en charge des situations complexes (enfants en situation de danger) sont également proposés à la halte-garderie.

La P.M.I. est également garante du contrôle du bon fonctionnement de la structure.

- la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (C.C.P.L.)

La C.C.P.L. propose des actions communes auxquelles participe la halte-garderie (spectacles, ateliers, semaines de la Petite Enfance en fête ...). De plus, la halte-garderie travaille en lien avec les services communautaires (Relais Parents Assistants Maternels et halte-garderie 1000 pattes) pour coordonner le niveau de réponse le plus adapté aux attentes des familles.

- le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.)

La halte-garderie travaille en étroite collaboration avec les C.A.M.P.S. pour accompagner l'enfant et sa famille au plus proche de leurs besoins. Ainsi, les professionnels des structures se coordonnent dans leurs missions respectives de prévention et d'orientation.

Un partenariat indispensable et intensifié avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville de Landivisiau

Placée sous la responsabilité du C.C.A.S., la halte-garderie Pitchoun' entretient des liens très importants avec le service.

Pour accompagner au mieux les familles et enfants accueillis à la halte-garderie municipale Pitchoun', la structure travaille en étroite collaboration avec le C.C.A.S., permettant l'intégration des enfants issus de la communauté des gens du voyage ainsi qu'une réponse rapide et adaptée aux problématiques des familles (financières, sociales, éducatives).

De plus, le lien permanent avec le C.C.A.S., permet de réfléchir et d'engager des actions partenariales notamment des actions collectives en lien avec le soutien aux parentalités, la santé, le handicap, ...

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique d'action sociale de la Ville. Les missions qui lui sont confiées permettent d'accompagner les administrés dans leur vie quotidienne : logement, insertion, maladie, handicap, enfance, maintien à domicile...

A ce titre, le C.C.A.S. :

- permet l'accès aux droits fondamentaux : logement, santé, travail... notamment par la connaissance du territoire ;
- intervient par des aides en nature ou financières après évaluation et plan d'aide établis par un travailleur social ;
- favorise la mixité, l'accès aux activités culturelles et aux loisirs ;
- participe à la prévention et au développement social par sa connaissance des publics et des besoins.

Les axes actuels de la politique d'action sociale de la commune s'articulent ainsi autour de deux enjeux fondamentaux :

- lutter contre les exclusions par une réponse aux besoins immédiats et primaires des usagers avec, notamment, l'accès et le maintien des droits sociaux ;
- permettre aux usagers d'être des citoyens à part entière, les rendre acteurs de leur développement en respectant leur dignité.

Le projet social de la ville de Landivisiau permet également d'accompagner les familles fréquentant la halte-garderie municipale Pitchoun'. En pratique, cette action sociale vise à proposer :

- un suivi social adapté à la demande et aux besoins de chaque famille ;
- une mission de prévention et de développement social, en fonction des situations repérées ;
- des moyens de lutte contre la précarité et l'isolement social.

Le C.C.A.S. permet d'organiser humainement et financièrement des accompagnements de différents types, adaptés aux besoins des enfants et des familles. Il est le lieu ressource pour des familles dites « éloignées ».

En effet, les professionnels du C.C.A.S. informent et orientent les familles sur les services existants et accompagnent les familles dans leurs démarches liées au mode de garde et à sa prise en charge financière.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale (C.E.S.F.), ~~referred pour le compte du~~ Département des parcours R.S.A. pour les personnes issues de la communauté des gens du voyage, accompagne régulièrement ces familles aux démarches d'inscription et d'adaptation à la halte-garderie.

Le C.C.A.S., reconnu par les partenaires sur le territoire, renforce les liens et facilite les échanges entre les différentes institutions.

Faciliter les liens entre les différentes structures d'accueil

Les assistantes maternelles viennent régulièrement partager des temps forts avec les enfants qu'elles accueillent. Ces temps permettent à l'enfant de trouver de nouveaux repères dans un espace collectif avec les professionnels de la halte-garderie.

Les équipes de la halte-garderie et du service Enfance-Famille-Jeunesse se coordonnent également afin de faciliter l'intégration des enfants sur l'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.).

Ainsi, une « passerelle » a été établie entre ces deux modes d'accueil. Les professionnels de chaque service garantissent ensemble la continuité de la prise en charge individualisée pour mieux intégrer l'enfant dans son nouvel environnement.

La « passerelle » permet aux enfants et à leurs familles d'effectuer un passage en douceur entre le monde « rassurant » de la toute petite enfance que représente la halte-garderie Pitchoun' et la réalité plus complexe d'un accueil en collectivité (A.C.M., école maternelle) avec des enfants plus nombreux et plus âgés.

Un partenariat culturel et ludique

Plusieurs fois par mois, une sortie à la bibliothèque est organisée avec les enfants afin de partager des temps autour du livre. De la même façon, le service culturel de la Ville est associé pour participer à la mise en place d'animations adaptées au tout-petit au sein de la halte-garderie.

Tous les 2 ans, la structure participe au festival de poésie « Moi les Mots ». Les enfants y découvrent des spectacles, des livres et de nombreuses animations.

Lorsque des spectacles Petite Enfance sont programmés par la C.C.P.L., la halte-garderie s'y rend avec un groupe d'enfants.

En collaboration avec le service des espaces verts de la Ville, une grande serre couverte a été installée dans le jardin de la halte-garderie ainsi des ateliers (jardinage, plantations, ...) sont organisés avec les enfants.

La participation à ces activités favorise l'ouverture de la structure vers l'extérieur et permet aux familles de repérer l'établissement pour pouvoir y emmener leurs enfants de façon autonome.

Parallèlement, le travail mené pour mobiliser et associer le plus possible les parents à ces actions reste un des axes permanents de l'équipe éducative.

I-5- La place des familles dans la structure

Le parent est le premier éducateur de son enfant.

C'est lui qui prend les décisions qui lui semblent être les plus adaptées aux besoins de son enfant.

L'équipe éducative se doit de respecter ses choix et ses demandes s'ils ne sont pas en contradiction avec le projet éducatif et pédagogique de Pitchoun'.

Des moyens de communication sont mis en place pour informer les parents de ce que vivent les enfants sur la structure, le but étant de les faire participer à la vie de la halte-garderie. Avec l'accueil des publics dits « éloignés », l'équipe éducative a travaillé sur des moyens de communication adaptés à chaque situation.

Tout au long de l'accueil de l'enfant, l'équipe encourage et favorise la communication et le dialogue avec les parents. Les échanges quotidiens entre la famille et les professionnels sont indispensables.

Les parents sont associés aux moments conviviaux comme le spectacle de fin d'année.

Ils sont également invités à mettre à profit leurs compétences et passions pour l'organisation d'animations.

II - LE PROJET D'ACCUEIL

II.1 L'organisation et le fonctionnement

Les horaires et les jours d'ouverture sont les suivants : le lundi de 13 h 30 à 17 h 00, du mardi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00.

La halte-garderie est agréée pour l'accueil de 20 enfants. L'agrément différencié permet d'accueillir :

- Le lundi : de 13h30 à 17h : 20 enfants
- Du mardi au vendredi : de 8h à 9h : 12 enfants
 - de 9h à 11h30 : 20 enfants
 - de 11h30 à 12h15 : 13 enfants
 - de 12h15 à 15h : 15 enfants
 - de 15h à 18h : 20 enfants

Lors de la signature du contrat, les familles sont informées des périodes de fermeture de la halte-garderie : une semaine à la période des vacances de Noël, quatre semaines l'été généralement au mois d'août.

La halte-garderie propose un accueil en priorité pour les familles landivisiennes ou relevant de situations fragilisées pour un moyen de garde soit occasionnel, soit régulier dans la limite de 20 heures par semaine.

II-2- Les modalités d'accueil des enfants à la halte-garderie

La halte-garderie accueille des enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans.

La halte-garderie propose 3 types de prestations :

- L'accueil régulier à temps partiel

Un accueil est considéré comme régulier au-delà d'un mois. Il est réservé en priorité aux familles dont les deux parents travaillent ou sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle et aux familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs revenus. La durée de la prise en charge peut varier entre 3 heures et 20 heures par semaine, selon les besoins des familles et les disponibilités du planning.

- L'accueil occasionnel

Il s'agit d'accueil ponctuel sur des périodes non prévisibles de l'année, effectué sur simple réservation. L'enfant est accueilli selon les places disponibles.

- L'accueil d'urgence en surnombre

En application du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant, un accueil en surnombre à 115 % de la capacité prévue peut être envisagé pour répondre à une situation d'urgence justifiée (problème de santé ou familiaux, rupture brutale d'un mode de garde...). Cet accueil se fait dans la limite des règles d'encadrement fixées et du respect d'un taux d'occupation hebdomadaire n'excédant pas les 100 %.

Pour ces accueils, l'admission est prononcée par la direction après examen du dossier. La durée de ces accueils est corrélative de la conjoncture de la situation et réévaluée au minimum de façon mensuelle.

Une prise en compte des besoins spécifiques de l'enfant et de sa famille

Institué par la circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est établi pour chaque enfant atteint de troubles de la santé.

Le projet d'accueil individualisé (P.A.I.) concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique ;
- allergies ;
- intolérance alimentaire.

Le P.A.I. est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs).

Ce projet met en œuvre « *une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade (...) le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit* ».

Le P.A.I. associe la famille, la directrice de la structure, le médecin de P.M.I. et les différents partenaires impliqués dans le suivi de l'enfant.

Pour accueillir l'enfant porteur de handicap, les professionnels de la structure ont effectué une formation et ont mis en place un partenariat resserré avec le Centre d'Action Médico-Social Précoce (C.A.M.P.S.), la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) et l'Initiative pour l'Inclusion des Déficiants Visuels (I.P.I.D.V.).

Ces liens directs permettent aux professionnels d'ajuster les pratiques et d'accompagner l'enfant et sa famille de façon adaptée.

Des intervenants extérieurs sont également accueillis à la halte-garderie pour des séances spécifiques avec l'enfant (kinésithérapeute, orthoptiste, psychomotricien, orthophoniste...).

En dehors des P.A.I., les collaborations avec la P.M.I., les services sociaux le C.M.P.P. et C.M.P. permettent d'échanger sur le développement de l'enfant, notamment au niveau de la prise en charge des enfants et familles en difficulté.

Ces partenaires peuvent être amenés à venir ponctuellement à la halte-garderie pour rencontrer l'enfant dans un milieu différent et des concertations en lien avec la famille sont organisées.

L'équipe pluridisciplinaire

Le personnel est placé sous l'autorité du Maire. Il est soumis à l'obligation de discrétion professionnelle et doit se conformer à toutes les règles d'hygiène nécessaires à la prise en charge des enfants.

L'équipe de la halte-garderie comprend :

- une directrice, éducatrice de jeunes enfants (1 E.T.P.) :

Elle assure l'organisation et la gestion de la halte-garderie. Elle est garante de la qualité du travail de son équipe, coordonne l'ensemble des actions, garantit la qualité de l'accueil des enfants et le suivi des relations avec les familles. Elle valorise au sein de l'équipe la fonction éducative en collaboration avec ses collègues. Elle participe également, en partie, à l'encadrement des enfants.

- quatre auxiliaires de puériculture (4 E.T.P.) :

Elles assurent l'accueil et l'encadrement des enfants, répondent à leurs besoins et sollicitations, assurent leur sécurité, les soignent et mènent des activités d'éveil et d'épanouissement.

- le Référent Santé et Accueil Inclusif :

La halte-garderie bénéficie du concours d'un Référent Santé et Accueil Inclusif, médecin généraliste, dont les modalités d'interventions sont déterminées par convention.

Ses missions sont d'informer, de sensibiliser et de conseiller l'équipe de professionnels sur la santé du jeune enfant et l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, de travailler sur les protocoles de santé nécessaires et les P.A.I., sur les actions d'éducation et de promotion de la santé et participer, si besoin, au recueil d'informations préoccupantes avec l'équipe professionnelle.

L'article R. 2324-43 du C.S.P. définit le ratio d'encadrement applicable à la halte-garderie Pitchoun' :

- 1 adulte pour 6 enfants.

Le contrôle de ce taux d'encadrement est effectué par le service de P.M.I. du Conseil départemental.

Le principe directeur appliqué à la halte-garderie est la continuité d'un accueil de qualité auprès des enfants.

Cela implique la présence en continu d'au moins deux professionnels auprès des enfants, et la présence d'un personnel qualifié au moment des ouvertures et fermetures. L'ensemble du personnel fait preuve de polyvalence afin de répondre au mieux à cette qualité d'accueil.

Les actions de formation

Le travail et l'investissement des professionnels participent à la dynamique de la structure.

L'engagement de ceux-ci permet un accompagnement pertinent de l'enfant et de sa famille.

Ainsi, en fonction des besoins liés à la mise en œuvre des projets collectifs de la structure ou des objectifs poursuivis dans le cadre d'un parcours personnel, les agents participent à différentes formations au cours de l'année.

Des temps de concertation et d'analyse de pratique sont organisés de façon régulière pour l'ensemble de l'équipe en dehors de la présence des enfants.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'insertion professionnelle, le projet de la halte-garderie intègre l'accueil des stagiaires. Ces derniers sont toujours encadrés et placés sous la surveillance des membres de l'équipe.

III- PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Qu'est-ce qu'un projet éducatif, pour qui pour quoi ?

A la fois réflexion et action, toujours évolutif, le projet éducatif a vocation à fournir un référentiel commun où chaque professionnel peut trouver un repère dans sa pratique.

L'objectif de ce projet éducatif est bien de créer une dynamique de travail et de réflexion autour de la prise en charge des enfants accueillis, de décliner les valeurs éducatives et les moyens mis en œuvre.

III-1- les orientations éducatives

Les orientations éducatives de la Ville de Landivisiau s'articulent autour de 3 axes principaux :

- **penser et positionner l'enfant au cœur de l'action éducative de la Ville** pour garantir la cohérence des parcours éducatifs depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte ;
- **participer au développement éducatif, pédagogique et social de l'enfant** en proposant une offre éducative de qualité complémentaire à celle apportée par les familles et l'Education Nationale ;
- **accompagner les parentalités** pour, chaque fois que nécessaire, aider et soutenir les familles dans leur rôle éducatif.

Parce que l'enfant d'aujourd'hui sera l'adulte de demain, les services municipaux accompagnent le parcours de chaque mineur en créant les conditions d'une action éducative respectueuse :

• de la santé et de la sécurité

La sécurité matérielle et affective garantit un épanouissement harmonieux et serein. Chaque agent veille au bien-être de l'enfant qui lui est confié en étant attentif à sa santé physiologique, physique et psychique.

• du plaisir de chaque enfant

Les équipes de professionnels conçoivent et organisent leurs actions éducatives autour du plaisir que l'enfant pourra prendre lors de ses choix d'activités.

Le respect (de soi, des autres et de son environnement) et la confiance (en soi, aux autres et dans son environnement) permettent de répondre, au plus juste, aux besoins et aux envies de l'enfant et de sa famille. L'enfant conserve également le droit de « *ne rien faire* », de penser, de rêver, de laisser libre court à son imagination et de s'isoler en toute sécurité s'il en ressent le besoin.

• de l'individualité

Les modalités d'accueil de chaque enfant s'attachent à respecter le principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public. Chaque enfant et chaque famille sont accueillis en respectant toutes les formes de diversités sociales et culturelles.

• de la citoyenneté et de la laïcité

L'éducation à la citoyenneté englobe l'apprentissage de la démocratie, la pédagogie de la coopération et l'enseignement des droits humains. Elle vise à construire des repères communs compris et admis de tous pour apprendre les règles du vivre ensemble.

La charte de la laïcité dans les services publics est affichée au sein de chaque structure d'accueil. Elle rappelle aux agents publics comme aux usagers des services publics leurs droits et leurs devoirs à l'égard du principe républicain de laïcité.

• de l'égalité entre chaque enfant

La lutte contre les discriminations et l'égalité d'accès aux droits se traduisent par une volonté d'offrir à l'enfant, quels que soient son origine, son âge, sa situation familiale, l'accès à des services diversifiés répondant à ses besoins en matière de culture, de sports, de loisirs et d'éducation.

L'offre de la Ville concerne les enfants dès leur plus jeune âge jusqu'à leur majorité. Une attention particulière est donnée aux publics empêchés (enfants atteints de troubles ou porteurs de handicap).

A ce titre, la Ville forme le personnel afin d'accueillir de la même façon les enfants porteurs de pathologie ou de handicap.

Lors de sa prise en charge, chaque enfant qui le nécessite bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) élaboré en lien avec la famille et les services médicaux. Il constitue un outil d'échanges garantissant la santé, la sécurité et le bien-être de l'enfant.

• de l'initiative et de la parole de chacun

Pour accompagner au mieux la construction de l'enfant, les équipes s'attachent à le rendre actif, à favoriser sa participation et à encourager ses prises d'initiative.

• de l'autonomie

Chaque structure d'accueil organise son fonctionnement de façon à ce que l'enfant puisse être acteur de son développement et de son épanouissement. A cet effet, les encadrants encouragent la prise de responsabilités et d'initiatives, les échanges et les débats, l'affirmation de soi dans le respect des autres et de l'environnement.

Sur tous les temps de l'enfant, les équipes de professionnels :

- organisent, programment et coordonnent une prise en charge individuelle et/ou collective conformément aux orientations éducatives précitées ;
- aménagent des activités adaptées à l'âge et au rythme de chaque enfant pour lui permettre de développer son individualité au sein du collectif ;
- favorisent l'épanouissement de chaque enfant en l'aidant à se sentir reconnu et en confiance dans le groupe.

Dans l'exercice quotidien de ces missions, l'organisation, le savoir-faire et le savoir-être des équipes de professionnels doivent s'adapter à un environnement marqué par :

- l'évolution des structures familiales (monoparentalité, famille recomposée, homoparentalité, parentalité adoptive...);
- l'expression de multiples formes de ruptures et de fragilités (économique, sociale, sanitaire, éducative...);
- l'accroissement des mouvements de population.

Ces évolutions sont repérées et prises en compte pour proposer un accompagnement à la parentalité, premier levier d'action pour satisfaire l'intérêt de l'enfant.

L'accompagnement à la parentalité regroupe :

- le repérage précoce des situations de fragilité familiale ;
- le soutien parental dans l'exercice des responsabilités éducatives ;
- la prévention des situations d'échec et d'exclusion par un accompagnement adapté en lien avec les professionnels compétents ;
- l'expression de la diversité culturelle, maillon fondamental dans le processus de socialisation de l'enfant et dans la construction de son identité.

III-2- L'accueil

Le premier accueil

Confier son enfant n'est jamais une démarche anodine.

La première rencontre est fondamentale.

Elle doit permettre de rassurer les parents, de dédramatiser l'idée de séparation et doit poser les bases d'une relation de confiance réciproque afin d'identifier la place de chacun.

La première rencontre constitue pour l'équipe éducative le premier échange entre l'enfant, ses parents et les professionnels, au sein de la structure d'accueil. Ce moment est important car il définit les premières relations entre la famille et les professionnels.

La visite des locaux, la rencontre avec l'équipe, l'écoute attentive des questions et des angoisses permettent d'établir un premier lien de confiance. Pour ce faire, une première rencontre est organisée avec la directrice pour valider leurs choix avant de poursuivre les démarches d'entrée à la halte-garderie.

L'adaptation

C'est, avant tout, une étape importante pour l'enfant et sa famille, car elle permet d'apprendre à se séparer mais aussi à se retrouver. Elle permet de découvrir un nouveau lieu : la halte-garderie : un espace dans lequel l'enfant va pouvoir grandir et évoluer sereinement.

L'adaptation est progressive et les informations communiquées par les parents permettent de prendre en charge l'enfant en respectant son rythme et ses habitudes. Dans un premier temps, les adaptations sont de courte durée, ce qui permet à l'enfant de faire connaissance avec la structure. Après avoir pris le temps de rassurer, verbaliser et d'échanger avec la famille, l'enfant reste seul sur des temps très courts.

L'accueil au quotidien

En structure collective, l'accueil est un temps relationnel fort entre l'enfant, le parent et le professionnel.

Il est nécessaire pour :

- favoriser une continuité nécessaire entre le « familial » et le « collectif » ;
- permettre à l'enfant de se construire sur des bases sereines et cohérentes dans des environnements différents ;
- accompagner l'enfant et ses parents dans leurs séparations, leurs retrouvailles et leurs acceptations ;
- assurer une mission de prévention et de soutien à la parentalité.

Le hall d'accueil a été pensé et créé afin de proposer aux familles et aux professionnels un lieu d'expression, de partage, d'échanges et de rencontres.

Cet espace offre une disponibilité nécessaire du professionnel pour construire une relation privilégiée et personnalisée qui permet à la famille et à l'enfant de s'exprimer en toute confiance.

III-3- Le prendre soin

Les soins correspondent aux besoins fondamentaux de l'enfant et trois temps qui rythment la journée d'accueil.

Le repas

La halte-garderie peut accueillir 10 enfants pour le temps du repas. Ce sont les familles qui apportent le repas de l'enfant qui est réchauffé au sein de la structure.

Le repas est un temps fort dans la journée de l'enfant, c'est un moment privilégié en petit groupe où l'échange individuel est favorisé et où l'équipe éducative donne une importance primordiale au respect des rythmes et des besoins de chacun.

Le repas est l'occasion pour l'enfant de découvrir le vivre ensemble : à la fois le plaisir de partager un temps convivial mais aussi les règles qu'impose la vie de groupe.

Régulièrement des sorties au marché et des ateliers cuisine sont proposés aux enfants afin de leur faire découvrir de nouveaux aliments, de nouveaux goûts et saveurs.

Le change

A la halte-garderie Pitchoun, différents soins sont apportés aux enfants tout au long de la journée selon les besoins de chacun : soins d'hygiène, de confort et de bien-être... La salle de change est une pièce à part dans la structure avec un plan de change et des sanitaires adaptés aux enfants.

L'équipe de la halte-garderie, en concertation avec les parents, accompagne l'enfant dans l'apprentissage de la propreté. Cette étape se fait de façon progressive, en douceur et sans obligation.

La sieste

Lors de la première rencontre avec la famille, l'équipe interroge les parents sur les habitudes de sommeil de l'enfant afin de respecter au mieux le temps de repos de chacun.

La halte-garderie Pitchoun' dispose de 10 chambres décorées sur des thèmes divers, comportant des lits adaptés aux différents âges des enfants accueillis. Chaque chambre est composée d'un à quatre lits. Cet aménagement permet de respecter les différents rythmes de sommeil de chaque enfant.

III-4- L'épanouissement

L'aménagement des locaux de la halte-garderie a été pensé et étudié par l'équipe. La pièce de vie accueillant les enfants est composée de plusieurs espaces différenciés (espace bébé, cuisine et dînette, bibliothèque, motricité, la cabane aux rêves, jardin extérieur...). Ces univers sont conçus de façon à ce que les tout-petits comme les plus grands soient acteurs de leurs découvertes, leurs expériences personnelles et singulières.

Tout au long de la journée, l'équipe éducative est présente pour accompagner l'enfant dans ses découvertes à travers le jeu. L'adulte est disponible pour l'enfant, il observe, soutient, accompagne l'enfant de façon bienveillante, lorsque celui-ci en ressent le besoin ou en fait la demande. Dans ce cadre, le professionnel veille également à la sécurité de chaque enfant accueilli.

La halte-garderie permet à l'enfant d'évoluer au sein de la structure, accompagné des professionnels lui proposant d'alterner entre jeux libres et activités dirigées.

Eveil des tout-petits

Un espace dédié aux bébés est organisé de manière à ce que l'enfant puisse bouger son corps en parfaite sécurité (se retourner, ramper, marcher à quatre pattes, attraper ...). Cet espace est équipé de grands tapis, de nids douillets, de portiques, de hochets..., ainsi que d'un grand miroir qui aide l'enfant à prendre conscience de son corps et de ses mouvements.

Eveil des moyens-grands

Les activités ou jeux sont individuels ou collectifs. Les enfants sont libres, les professionnels mettent à disposition des outils et des propositions qui permettent à l'enfant d'être autonome dans ses activités. Des activités dirigées sont également proposées.

Le jeu libre

Des jeux sont accessibles à tout moment de la journée. L'enfant peut choisir ce dont il a envie ou besoin. Ces temps permettent à l'enfant de grandir, de découvrir, d'apprendre à son propre rythme. Les jeux sont à disposition des enfants et sont renouvelés régulièrement pour qu'ils correspondent aux besoins des enfants

Ateliers proposés

Des activités sont proposées aux enfants à différents moments de la journée (ateliers manuels, activités sportives, temps de relaxation, musique, livres et comptines...). Ces temps sont organisés en petits groupes et permettent à l'enfant d'anticiper et de repérer des moments forts de sa journée.

Ces ateliers offrent à l'enfant la possibilité d'expérimenter, de manipuler, d'imaginer, de prendre confiance en lui. Ils favorisent son autonomie et participent à ses apprentissages.

A la halte-garderie Pitchoun', l'enfant a toujours le choix de participer ou non à une activité et de jouer.

Les activités extérieures

- Sorties extérieures : différentes sorties extérieures sont proposées dans la semaine (bibliothèque, marché, piscine...). Un minibus peut être mis à disposition certains matins pour des sorties extérieures à Landivisiau (plan d'eau, parc animalier, forêt et pique-nique à la plage...). Pour certaines sorties, les parents sont sollicités pour accompagner les enfants.
- Projet Passerelle : en lien avec l'accueil collectif de mineurs (A.C.M.), les mercredis, une passerelle est proposée aux enfants de plus de deux ans et demi qui seront amenés par la suite à fréquenter ce service. Les enfants sont accompagnés de deux professionnels de la halte-garderie.

III-5- La communication

La communication est, pour partie, un processus de transmission d'information. Elle met continuellement en jeu la relation humaine, tant au sein de l'équipe qu'avec les parents et les enfants accueillis.

La communication au sein de l'équipe

La communication au sein de l'équipe est importante pour garantir la cohérence du projet éducatif et pour permettre un accueil de qualité.

Cet échange peut se faire de façon orale mais aussi à partir d'un support écrit.

- La communication orale : tout au long de la journée, elle permet la relation humaine, l'échange, l'organisation de l'équipe et de la structure, ainsi que la transmission d'informations relatives à l'accueil de l'enfant et de sa famille.

- La communication écrite : plusieurs supports sont utilisés pour répondre à ces objectifs (un cahier de transmission, des comptes rendus de réunion d'équipe et d'analyse de pratiques, une charte de communication bienveillante entre les professionnels de l'équipe).

La communication avec les parents

L'échange avec la famille est essentiel pour accompagner et accueillir au mieux l'enfant au sein de la halte-garderie. Cette communication permet de recueillir et transmettre les informations importantes de la journée (sommeil, alimentation, humeur, état d'esprit...) à l'arrivée de l'enfant et à son départ. Elle permet sur le long terme une relation de confiance entre les professionnels et la famille et donc une continuité entre le foyer et la halte-garderie.

Des supports de communication sont également mis à disposition des familles : affiches, mots aux familles (sorties extérieures, spectacle de fin d'année, projet éducatif ...).

La communication avec les enfants

La verbalisation auprès de l'enfant est essentielle pour que celui-ci puisse se construire en confiance et en sécurité. Mettre des mots sur les actes mais aussi sur les émotions du tout-petit c'est lui permettre de les comprendre et de les intérioriser. La parole permet d'entrer en relation avec l'enfant et de le reconnaître en tant qu'être humain.

La communication chez le tout-petit se fait aussi par le biais de gestes, de regards, d'attentions, d'écoute... Ces derniers sont aussi importants que la parole.

Les moyens matériels et les locaux

Installée 2 rue Jules Ferry à Landivisiau, la halte-garderie se situe en plein centre de la ville, à proximité des écoles, des commerces et d'un nouveau quartier requalifié.

La structure dispose d'un jardin clos avec une structure extérieure et comprend :

Au rez-de-chaussée :

- un hall d'accueil ;
- un bureau ;
- un WC ;
- une salle de jeux et de repas avec différents espaces :
 - ✚ espace repas avec une cuisine fermée ;
 - ✚ un espace de motricité ;
 - ✚ une salle polyvalente pour les différentes activités ;
 - ✚ un espace bébé ;
 - ✚ un espace calme avec livres ;
 - ✚ un espace dînette ;
- un espace de change ;
- un vestiaire ;
- une buanderie.

A l'étage :

- 1 chambre avec 4 lits ;
- 2 chambres avec 3 lits
- 4 chambres avec 2 lits dont 2 lits adaptés aux enfants porteurs de handicap ;
- 3 chambres avec 1 lit ;
- 3 chambres utilisées pour des activités : espace peinture, espace lecture et salle sensorielle.

La halte-garderie dispose de matériel de puériculture, de jeux et jouets qui sont réfléchis et adaptés en fonction de l'âge des enfants accueillis et en référence au projet éducatif. L'espace est pensé et aménagé selon la composition du groupe d'enfants et des objectifs éducatifs attendus.

Les moyens financiers

Dans le cadre du budget général de la commune, la halte-garderie dispose de crédits de dépenses en fonctionnement et en investissement. La directrice gère directement certaines lignes de dépenses liées aux achats courants, les autres (dépenses de personnel, investissement) sont directement gérées par la Direction Générale des Ressources Humaines et Financières.

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) concourent au financement de la halte-garderie.

Conformément au barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F.), la participation des familles est calculée en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants à charge.